



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 83392

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le plan santé des jeunes. Près de 900 000 adolescents seraient en situation de souffrance psychologique. Le plan santé de jeunes, lancé en 2008, vise à les responsabiliser sur la maîtrise de leur santé et à prévenir les conduites à risques. Ainsi, devaient être mises en place des actions pour lutter contre l'anorexie, l'obésité, les pratiques addictives et le mal-être. En conséquence, il souhaiterait connaître l'état d'avancée de ce plan.

Texte de la réponse

Le plan Santé des jeunes, présenté le 27 février 2008, a pour objectif de mieux protéger la santé des jeunes, principalement de seize à vingt-cinq ans, et de répondre à leur besoin d'autonomie et de responsabilité. Les grands axes structurant ce plan sont la lutte contre les comportements à risque, la prise en compte des besoins des jeunes les plus vulnérables et les moyens donnés aux jeunes pour qu'ils deviennent acteurs de santé. Les orientations et mesures annoncées prennent en compte les différents champs concourant à l'amélioration de la santé des jeunes, tant en termes de prévention et d'éducation pour la santé que d'accès aux droits et soins. De nombreux domaines sont donc concernés et la mise en oeuvre du plan a impliqué des acteurs divers, nécessitant un travail en réseau. Concernant la lutte contre les pratiques addictives, la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a interdit la vente de boissons alcooliques aux mineurs. Des campagnes media (TV, cinéma, radio, Internet) sur les dangers de l'alcool ont été diffusées dès juillet 2008 et une brochure d'information sur cette thématique a été distribuée par l'INPES dans les réseaux jeunesse ainsi que dans les collèges et lycées. Pour lutter contre l'anorexie, une charte a été signée avec les professionnels du secteur de l'image le 9 avril 2008. Afin de répondre aux besoins des jeunes les plus vulnérables, l'accessibilité du dispositif « fil santé jeunes » a été améliorée par la simplification à 4 chiffres du numéro Vert ; le nouveau numéro, 3224, a été ouvert le 22 septembre 2008. Des formations sur le repérage de la crise suicidaire ont été mises en oeuvre pour les professionnels intervenant auprès des jeunes et des formations de formateurs sur le repérage précoce de la souffrance psychique ont été ouvertes aux médecins. Afin de lutter contre l'homophobie, cause de mal-être de jeunes homosexuels, une campagne a été menée sous l'égide du cinéaste André Téchiné. Un concours de synopsis lancé le 14 octobre 2008 a permis de sélectionner 5 lauréats dont les courts métrages ont été diffusés sur Canal + en juin 2009. L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a réalisé un livret d'accompagnement de ces films qui constitue un outil d'intervention pour les acteurs impliqués dans la lutte contre l'homophobie. Plusieurs mesures du plan concernent l'amélioration de l'accès des jeunes à la contraception. Les campagnes TV et radio de l'INPES ont plus particulièrement visé le public jeune : des partenariats ont été développés avec Skyrock, M6, W9 et un site Internet de référence sur la sexualité, onsexprime.com, a été créé. Par ailleurs, la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit la prescription de la contraception par les sages-femmes, ainsi que la délivrance de la contraception d'urgence dans les services universitaires et inter universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS/SIUMPPS). Concernant le programme « maisons des adolescents » démarré en 2006, le plan prévoit son développement à l'ensemble des

départements. À ce jour, près de 80 départements en comportent une. D'autres mesures contribuent à l'autonomie des jeunes. Il s'agit notamment du fractionnement des cotisations maladie des étudiants, organisé dans le cadre du décret en Conseil d'État n° 2008-732 du 24 juillet 2008, et de la possibilité pour les SUMPPS/SIUMPPS de devenir des centres de santé délivrant des soins curatifs au sein même des universités (décret n° 2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions des SUMPPS/SIUMPPS). Enfin, une des mesures du plan concerne l'organisation d'une conférence biennale sur la santé des jeunes. La première conférence s'est tenue le 29 octobre 2009, sous le patronage de la ministre de la santé et des sports et du haut-commissaire aux solidarités actives, haut-commissaire à la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83392

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7509

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 769